

Séance du 04 Avril 2012

Le quatre avril deux mille douze, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 26 mars 2012

Date d'affichage : 13 avril 2012

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; M DUPONT Henri ; Melle LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Etaient absents : MM LEROUXEL Henri, ALLIX Gratien.

Mme L'ORPHELIN, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

I. Compte Administratif (CA) 2011 Budget « Ordures Ménagères » (reçu le /04/2012)

Le CM approuve à l'unanimité le CA Budget « Ordures Ménagères » du Maire, pour l'exercice 2011, qui laisse apparaître un excédent global de clôture de 1 787.26 €.

II. Budget Primitif 2012 Budget « Ordures Ménagères » (reçu le /04/2012)

Le CM approuve à l'unanimité le budget « Ordures Ménagères » 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 29 677 € pour la section d'exploitation ; l'investissement étant inexistant.

L'excédent de clôture de l'exercice 2011 de 1 787 € sera affecté en recette d'exploitation.

III. Redevance Ordures Ménagères année 2012 (reçu le 16/04/2012)

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir le montant de la redevance Ordures Ménagères à 92 € pour l'année 2012.

Cette redevance est due aussi bien pour les résidences principales que secondaires. En cas de déménagement, elle sera calculée au prorata temporis.

IV. Budget annexe « Ordures Ménagères » : ripper (reçu le 16/04/2012)

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que le budget annexe « Ordures Ménagères » va rembourser au budget communal, le temps passé par l'employé communal au ramassage des ordures ménagères.

Cette somme est fixée à 2 500 € pour l'année 2012.

V. Compte Administratif (CA) 2011 Budget « Assainissement » (reçu le /04/2012)

Le CM approuve à l'unanimité le CA Budget « Assainissement » du Maire pour l'exercice 2011, qui laisse apparaître un excédent global de clôture de 6 379.54 €.

VI. Budget Primitif 2012 Budget « Assainissement » (reçu le /04/2012)

Le CM approuve à l'unanimité le Budget « Assainissement » 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 42 755 €, soit 23 047 € pour la section d'exploitation et 19 708 € en investissement.

L'excédent de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2011 de 490 € reste affecté en recette d'exploitation ; celui de 5 889 € en investissements sera affecté en recette d'investissement.

VII. Compte Administratif (CA) 2011 Budget « Lotissement Le Bois Hébert » (reçu le /04/2012)

Le CM approuve à l'unanimité le CA Budget « Lotissement Le Bois Hébert » du Maire pour l'exercice 2011, qui laisse apparaître un excédent global de clôture de 12 615.64 €.

VIII. Budget Primitif 2012 Budget « Lotissement Le Bois Hébert » (reçu le /04/2012)

Le CM approuve à l'unanimité le Budget « Lotissement Le Bois Hébert » 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 107 968 €, soit 75 968 € pour la section de fonctionnement et 32000 € en investissement.

L'excédent de clôture de 2011 de 12 615 € est affecté en recette de fonctionnement.

IX. Compte Administratif (CA) 2011 Budget « Lotissement Beaux Regards » (reçu le /04/2012)

Le CM approuve à l'unanimité le CA Budget « Lotissement Beaux Regards » du Maire pour l'exercice 2011, qui laisse apparaître un déficit global de clôture de 14 169.63 €.

X. Budget Primitif 2012 Budget « Lotissement Beaux Regards » (reçu le /04/2012)

Le CM approuve à l'unanimité le Budget « Lotissement Beaux Regards » 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 374 340 €, soit 191 170 € pour la section de fonctionnement et 183 170 € en investissement.

Le déficit de clôture de 2011 de 14 170 € est affecté en dépense d'investissement.

XI. Synthèse des comptes du Budget Communal

M. LASRI, Receveur Municipal présente la synthèse des comptes de la commune. Les dépenses et les recettes de fonctionnement montrent une augmentation d'environ 6% par rapport à 2010. En ce qui concerne les investissements, la capacité d'autofinancement (CAF), a progressé et permet de couvrir le remboursement de la dette. Le Fonds de Roulement s'est consolidé et permet une autonomie de 60 jours (paiement des charges de fonctionnement). M. LASRI conclut à une situation financière correcte de la commune.

XII. Compte Administratif (CA) 2011 Budget « Communal » (reçu le /04/2012)

Le CM approuve à l'unanimité le CA Budget « Communal » du Maire pour l'exercice 2011, qui laisse apparaître un excédent global de clôture de 55 020.73 €.

XIII. Budget Primitif 2012 Budget « Communal » (reçu le /04/2012)

Le CM approuve à l'unanimité le Budget « Communal » 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 816 193 €, soit 386 431 € pour la section de fonctionnement et 429 762 € en investissement.

L'excédent de clôture 2011 de la section de fonctionnement de 55 020 € est affecté en recette de fonctionnement.

XIV. Subvention au Budget Annexe « Assainissement » année 2012 (reçu le 16/04/2012)

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 440 € au budget annexe « Assainissement », afin d'équilibrer sa section d'exploitation pour l'exercice 2012.

XV. Subvention au budget CCAS année 2012 (reçu le 16/04/2012)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'une subvention est nécessaire pour financer le repas offert aux personnes âgées de plus de 63 ans.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 2 800 € au budget annexe CCAS.

XVI. Taux des impôts locaux année 2012 (reçu le 16/04/2012)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle n'envisage pas une augmentation des taux pour 2012.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les impôts locaux en 2012. Les taux sont donc maintenus à :

- Taxe d'Habitation : 12.17 %
- Taxe Foncière Bâti : 11.77 %
- Taxe Foncière non Bâti : 25.38 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (ex TP) : 14.80 %

XVII. Comptes de Gestion du Receveur Municipal (reçu le /04/2012)

Le CM, à l'unanimité, approuve les Comptes de Gestion (Budget Communal, Ordures Ménagères, Assainissement, Lotissements Le Bois Hébert et Beaux Regards) de M. LASRI, Receveur Municipal pour l'exercice 2011 et déclare qu'ils n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 15.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Marylène HENRY	La Secrétaire, Pierrette L'ORPHELIN
Pierre BOURGE	Malika LEDOUX
Bruno CORON	Henri DUPONT
Bernard PATIN	Gratien ALLIX Absent

Nadège PAISANT	Mireille LEVALLOIS
Erik DUFORT	Eugène LEMERRE
Henri LEROUXEL Absent	Noël BOURDON
Michel PACARY	